

CEA 2022 - Note conceptuelle

SOUTENIR UN DÉVELOPPEMENT SENSIBLE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN AFRIQUE

9 - 11 décembre 2022 - Port-Louis, Maurice

1. INTRODUCTION

1.1 La Conférence économique africaine de 2022 (CEA 2022), organisée conjointement par la Banque africaine de développement (BAD), la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), aura pour thème : « **Soutenir un développement sensible aux changements climatiques en Afrique** ». Elle se tiendra à **Port-Louis (Maurice)**, du **9 au 11 décembre 2022**.

1.2 La conférence réunira divers intervenants, dont des décideurs, des spécialistes du climat, le secteur privé, des chercheurs et des jeunes, en vue de débattre des défis posés par le changement climatique, identifier les opportunités et les stratégies pour l'adaptation et l'atténuation, tirer des leçons des succès obtenus, déterminer les principales stratégies de mobilisation de financements et élaborer un plan d'action pour soutenir un développement sobre en carbone et résilient face au climat en Afrique.

1.3 La CEA 2022 sera l'occasion de réfléchir en profondeur aux capacités institutionnelles nécessaires pour établir des mécanismes de développement qui tiennent compte du climat et aident nos pays membres régionaux à devenir résilients et à opérer leur transition en empruntant des trajectoires de développement sobres en carbone. Ce sera également l'occasion de réfléchir aux voies et moyens par lesquels les pays peuvent mieux se reconstruire après la pandémie de COVID-19 en prenant appui sur des solutions adaptées au climat.

1.4 La conférence servira de plateforme aux universitaires établis et aux jeunes chercheurs pour présenter aux responsables des politiques et aux décideurs leurs recherches axées sur des solutions, notamment sur les moyens de renforcer la réponse de l'Afrique au changement climatique et à ses répercussions.

2. CONTEXTE ET GÉNÉRALITÉS

a. La vulnérabilité de l'Afrique au changement climatique appelle des solutions innovantes. L'agriculture emploie la moitié de la main-d'œuvre africaine et plus de 90 % de l'agriculture africaine dépend des précipitations. On s'attend à ce que la grande majorité des Africains et de l'économie africaine souffrent davantage des phénomènes climatiques extrêmes, à mesure que les événements météorologiques extrêmes deviennent plus fréquents et plus graves, affectant l'agriculture, le tourisme, les villes, les secteurs de l'infrastructure, y compris les systèmes d'approvisionnement en eau et en énergie, et même le secteur extractif.

b. L'adaptation au changement climatique pourrait coûter au continent au moins 50 milliards de dollars US par an d'ici 2050. Pourtant, l'Afrique affiche les flux de financement climatique par habitant les plus faibles au monde, un constat en contradiction avec les principes d'une véritable justice climatique^[1] (BAD, 2022).

c. Il est essentiel pour le bien-être économique, social et matériel de l'Afrique de développer des stratégies d'adaptation, d'atténuation et de transformation face aux changements climatiques en collaboration avec toutes les parties prenantes clés, y compris les agriculteurs. L'objectif est un développement adapté aux changements climatiques et à faible émission de carbone qui stimule la croissance, favorise d'autres sources de production d'énergie et réduise le déficit énergétique, en particulier dans les zones rurales. Alors que la plupart des rares émissions de l'Afrique proviennent de la pratique de diverses formes d'agriculture et d'utilisation des terres plutôt que du secteur de l'énergie, le continent présente un énorme potentiel d'énergies renouvelables : l'hydroélectricité, le solaire, l'éolienne et le géothermique.

d. En Afrique, les stratégies de croissance verte peuvent accélérer l'investissement dans des technologies et des industries à faible consommation de ressources, et aider à la gestion des coûts et des risques qui s'en suivent pour les contribuables, les entreprises et les collectivités. L'Afrique est de plus en plus attentive aux coûts associés au développement à forte intensité de carbone et aux avantages des énergies renouvelables, de l'utilisation durable des terres, du développement à faible émission de carbone et d'autres services énergétiques. Des plans visant à intégrer l'action climatique au développement durable sont déjà en cours de mise en œuvre, notamment en Éthiopie, au Kenya et au Rwanda.

e. L'impact à long terme de la pandémie de COVID-19 sur l'agriculture, et par conséquent sur les finances des ménages, limitera l'accès à l'électricité et la capacité des pays à adopter des stratégies adaptées au climat. Les pays dont la capacité des services publics est faible et les investissements publics dans des politiques adaptées aux changements climatiques étaient déjà insuffisants avant la survenue de la pandémie continueront probablement à être à la traîne dans leur adaptation à une énergie plus propre et à un développement adapté au climat.

f. Les effets combinés du ralentissement économique mondial et du changement climatique ont contribué à une baisse de l'investissement dans des stratégies adaptées au climat au cours des deux dernières années dans de nombreux pays africains. Les pays dépensent déjà des sommes substantielles sur les effets de la crise climatique, toutes choses qui détournent les ressources rares de l'investissement dans les programmes de développement socioéconomique et menacent de jeter les pays davantage dans la pauvreté (BAD, 2022).

g. Parallèlement, plusieurs initiatives aident les pays africains à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter. L'accent est passé de la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts à l'adaptation, conformément à la Conférence des Parties de Copenhague de 2009. Cette tendance a été renforcée par les engagements officiels pris dans le cadre des conférences des parties successives. En 2021, le Centre mondial pour l'adaptation (GCA) et la Banque africaine de développement ont coopéré à la mise en place du

Programme d'accélération de l'adaptation en Afrique (PAAA) afin d'aider tous les pays africains à concevoir et à mettre en œuvre une adaptation porteuse de transformations pour leurs économies en vue de renouer avec le développement après la COVID[2].

h. En dépit de ces initiatives, les flux de financement climatique vers l'Afrique n'ont pas été à la hauteur des engagements pris par les pays développés et n'ont pas répondu aux besoins d'adaptation et d'atténuation du continent (BAD, 2022). La part de l'Afrique dans le financement climatique global n'a augmenté que de 3 points de pourcentage en moyenne entre 2010 et 2019, passant de 23 % (48 milliards de dollars US) dans la période entre 2010 et 2015 à 26 % (73 milliards de dollars US) pendant la période allant de 2016 à 2019. Étant donné les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs de l'Afrique en termes de contributions déterminées au niveau national (entre 118,2 et 145,5 milliards de dollars US par an jusqu'en 2030 selon les estimations), des mesures plus concrètes sont nécessaires pour combler le déficit annuel du financement climatique en Afrique (BAD, 2022).

i. Il est essentiel qu'en facilitant la mobilisation de ressources l'on conçoive des programmes qui ciblent à la fois l'atténuation et l'adaptation et permettent d'assurer l'équilibre entre les deux de manière systémique. Davantage de recherche s'avère indispensable pour éclairer les politiques d'adaptation et d'atténuation face aux changements climatiques et pour assurer une croissance et un développement durables et écologiquement rationnels.

3. OBJECTIFS DE LA CONFÉRENCE

3.1 La CEA est le principal cadre de discussion sur les questions urgentes concernant l'Afrique. Ses objectifs spécifiques sont les suivants :

- promouvoir la gestion des connaissances en tant que moteur important du dialogue sur les politiques, de la planification et de la mise en œuvre des politiques ;
- favoriser le dialogue entre les chercheurs, les spécialistes du développement et les décideurs ;
- promouvoir et améliorer la recherche sur les questions liées aux économies et politiques africaines en encourageant l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes ;
- offrir aux jeunes chercheurs africains, aux Africains de la diaspora et aux organisations la possibilité d'échanger des connaissances avec les décideurs ; et

- offrir une tribune aux chercheurs, aux décideurs et aux opérateurs du secteur privé pour leur permettre de se réunir et de s'entendre sur l'intégration régionale et continentale en vue d'accélérer le développement inclusif et durable de l'Afrique.

3.2 Depuis 2006, la CEA promeut l'échange de connaissances sur une variété de sujets (encadré 1).

Encadré 1. Thèmes des précédentes conférences économiques africaines

1. CEA 2021 – Financer le développement de l'Afrique après la COVID-19
2. CEA 2020 – L'Afrique après le Covid-19 : accélérer les progrès vers un développement durable inclusif
3. CEA 2019 – Emplois, entrepreneuriat et développement des capacités pour la jeunesse africaine
4. CEA 2018 – Intégration régionale et continentale au service du développement de l'Afrique
5. CEA 2017 – Gouvernance pour une transformation structurelle
6. CEA 2016 – Nourrir l'Afrique : Vers une agro-industrialisation pour une croissance inclusive
7. CEA 2015 – Lutter contre la pauvreté et les inégalités dans le programme de développement pour l'après 2015
8. CEA 2014 – Savoir et innovation pour la transformation de l'Afrique
9. CEA 2013 – L'intégration régionale en Afrique
10. CEA 2012 – Promouvoir la transformation inclusive et durable en Afrique à l'ère de l'incertitude économique mondiale
11. CEA 2011 – Économie verte et transformation structurelle en Afrique
12. CEA 2010 – Établir un plan d'action pour la relance et la croissance à long terme de l'Afrique
13. CEA 2009 – Encourager le développement en période de crises économique et financière
14. CEA 2008 – Mondialisation, institutions et développement économique de l'Afrique
15. CEA 2007 – Opportunités et enjeux du développement de l'Afrique dans l'arène mondiale
16. CEA 2006 – Accélérer le développement de l'Afrique cinq ans après le début du 21^e siècle

4. STRUCTURE DE LA CONFÉRENCE

4.1 La dix-septième édition de la conférence se tiendra en présentiel. Cependant, elle accueillera des participants virtuels si possible.

4.2 La conférence s'articulera autour de quatre piliers, chacun comprenant une séance plénière et des sessions parallèles axées sur des solutions clés pour l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de stratégies adaptées au climat.

Les quatre piliers sont les suivants :

1. Transition énergétique juste dans les économies africaines – Dans le cadre de ce pilier, les communications viseront à : examiner les stratégies nécessaires pour passer d'une grande dépendance à l'égard des combustibles fossiles à une utilisation des énergies propres ; analyser les modes de coexistence du développement de l'énergie propre et du développement durable ; évaluer les implications et les impacts d'une transition énergétique en Afrique ; étudier comment financer la transition énergétique ; explorer les politiques, les réglementations et les meilleures pratiques pouvant accélérer le développement des énergies propres sur le continent ; forger un consensus sur les voies et moyens « justes » par lesquels opérer la transition énergétique en Afrique ; et contribuer au débat plus large sur l'énergie et le développement économique en Afrique.

2. Changement climatique, système alimentaire et économies océaniques. Les communications relevant de ce pilier se pencheront sur i) l'impact du changement climatique sur les moyens de subsistance des Africains, en particulier ceux résidant dans le monde rural et en milieu agricole ; ii) la façon dont les agriculteurs s'adaptent à cet impact, y compris la gestion des ressources en eau ; et iii) comment l'engagement du secteur privé auprès des petits exploitants agricoles peut être renforcé en s'appuyant sur les progrès significatifs accomplis dans le domaine de la numérisation. Les communications relevant de ce pilier pourraient également se pencher sur la question des économies océaniques résilientes face au changement climatique. Elles peuvent analyser i) l'impact du changement climatique sur les systèmes océaniques ; ii) les impacts en cascade sur les principaux secteurs économiques, y compris les pertes directes (en termes de captures de poissons ou de recettes touristiques) et l'accroissement de l'incertitude ; et iii) les politiques et les stratégies par lesquelles assurer que les océans réduisent les émissions de carbone tout en stimulant la croissance économique dans les petits États côtiers et insulaires.

3. Une industrialisation adaptée au changement climatique. Dans le cadre de ce pilier, les communications peuvent porter sur i) les politiques industrielles vertes ; ii) l'exploitation efficace des ressources naturelles du continent pour promouvoir une croissance inclusive ; et iii) les stratégies appropriées pour dissocier la croissance industrielle des externalités environnementales négatives en maximisant l'utilisation d'énergies propres et de technologies de production verte sans perturber les améliorations apportées à la productivité en Afrique.

4. Gouvernance, stratégies, ressources financières et politiques africaines pour la conception et la prise en compte d'une adaptation et d'une atténuation durables et résilientes des changements climatiques. Les communications de cette catégorie analyseront l'inclusivité des politiques financières et sociales dans les groupes vulnérables et les États fragiles. Compte tenu de la faible proportion de financement climatique en Afrique, les communications examineront les voies et moyens de mobiliser des ressources en financement climatique et d'en assurer une allocation efficace. Enfin, les communications étudieront dans quelle mesure les

politiques d'atténuation des changements climatiques sont solides et adaptées au paysage africain et comment elles pourraient se concentrer sur le lien entre le financement vert et la création d'emplois, en particulier pour les jeunes et les femmes.

5. ORIENTATIONS POUR LA SOUMISSION DES COMMUNICATIONS

5.1 Les auteurs intéressés sont invités à soumettre leurs articles à l'adresse aec2022@afdb.org (link sends e-mail). Seules les communications complètes traitant du thème de la conférence seront prises en compte aux fins de présentation. Nous encourageons les auteurs à soumettre des communications qui, en plus d'être axées sur les politiques et les solutions, sont sous-tendues par un important travail empirique centré sur les solutions.

5.2 Les participants et les experts soumettant des communications doivent se conformer aux principaux délais suivants :

Description	Date limite
Appel à communication	30 juin 2022
Date limite pour la soumission des communications	15 septembre 2022
Notification aux auteurs de l'acceptation finale	15 octobre 2022
Dernier jour d'inscription pour les présentateurs	15 novembre 2022
Dates de la conférence	9 - 11 décembre 2022

Remarque : Les détails concernant l'inscription seront fournis sous peu.

5.3 Les jeunes chercheurs africains sont tout particulièrement invités à soumettre des travaux. L'un des objectifs de la série des conférences économiques africaines est d'offrir aux jeunes chercheurs africains, aux femmes en particulier, l'occasion de partager leur travail avec un public plus large et d'élargir leurs réseaux.

5.4 Toutes les communications seront examinées anonymement par des pairs évaluateurs issus des institutions co-organisatrices. Les communications acceptées pour présentation doivent être des travaux originaux et de qualité.

5.5 Un jury composé de membres éminents évaluera les communications présentées et décernera un prix à un(e) jeune auteur(e) dont le travail est considéré comme étant la meilleure communication de la conférence. Le (La) lauréat(e) sera annoncé(e) lors de la cérémonie de clôture.

6. PRODUITS ET RÉSULTATS ATTENDUS

6.1 Les produits attendus de la conférence sont les suivants :

- un compte rendu de conférence ;
- une compilation des actes de la conférence, comprenant les observations et les commentaires pertinents tirés de l'examen par les pairs évaluateurs et obtenus des participants à la conférence (elle peut être publiée après la conférence) ;
- inclusion de certains articles dans des numéros spéciaux de l'*African Development Review* et du *Journal of African Transformation* ;
- des notes de synthèse ; et
- une plateforme de marché pour la recherche économique en Afrique.

7. PARRAINAGE

Les auteurs doivent indiquer s'ils ont besoin d'un financement pour couvrir les frais (voyage, hébergement et indemnité journalière de subsistance) liés à leur participation à la conférence. Seul(e) un(e) auteur(e) par communication acceptée en vue d'être présentée sera admis(e) à bénéficier d'un parrainage. Le financement est réservé principalement aux présentateurs et aux jeunes chercheurs d'Afrique.

[1] Appliqués, ces principes auraient vu l'Afrique recevoir près de 10 fois le financement mondial qu'elle avait reçu entre 2016 et 2019 pour le climat.

[2] <https://gca.org/call-for-partnerships-africa-adaptation-acceleration-program/>